

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

18h30 – Salle du conseil - Mairie

Convocation du 10/10/2024

✓ **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 septembre 2024.

✓ **Election 2^{ème} adjoint**

Suite à la démission de Philippe Fillod, acceptée par le Préfet, la candidature de Jean-Claude Gengler est proposée au conseil municipal pour postuler au poste au poste vacant. Le maire attribuera par la suite ses délégations. Il aura notamment en charge la voirie fonctionnement et investissement, la zone de Malville.

Election à l'unanimité moins une abstention.

✓ **Intervention projet de vidéo-surveillance**

Après avoir rencontré la gendarmerie et étudié les attentes de la commune, pris en compte les points stratégiques, le cabinet Brière présente au conseil municipal le projet de vidéo surveillance préconisé pour Creys Mépieu. Un travail en 3 lots est proposé. Les zones concernées sont Creys centre, Pusignieu, Za de Malville et Faverges. L'installation débutera à Faverges et Pusignieu en parallèle des travaux de voirie et d'éclairage qui seront réalisés en 2025. La supervision des vidéos pourra être regroupée en un seul et même site. Un équipement informatique est à prévoir pour la salle de visionnage, ainsi qu'un abonnement annuel. Le coût du 1^{er} lot est estimé à 300 000 €. 50% de cette somme servira à l'installation de base qui servira aussi aux futurs équipements sur Creys et Malville. Un déploiement similaire vient d'être réalisé sur Trept – une visite sera organisée. L'extinction de l'éclairage public la nuit ne pose pas de problème pour les caméras.

Le Conseil Municipal se prononcera après réception des estimations définitives serviront également des demandes de subventions.

✓ **TE38 – Service de Cartographie en ligne**

TE38 met à disposition de ses adhérents un accès à la cartographie en ligne de ses réseaux. Une convention avec TE38 est proposée au Conseil Municipal afin de permettre à la commune d'utiliser ce service. L'adhésion est gratuite pour le service de base, avec la possibilité pour la commune de demander des thèmes supplémentaires pour 50 € par thème.

Délibération favorable à l'unanimité.

✓ **CDG38- Prévoyance**

Une convention d'adhésion au contrat groupe Prévoyance du Centre de gestion de l'Isère de 2025 à 2030 est proposée au conseil municipal- la collectivité adhère à la convention de participation et au contrat collectif associé, souscrits par le Cdg38, qui lui permettent ainsi de faire bénéficier ses agents d'une couverture sur le risque Prévoyance.

Délibération favorable à l'unanimité.

✓ **Avenant 2 – Bail Métal Inco**

Lors des travaux de séparation du bâtiment industriel de Malville, le SSI de MétalInco s'est révélé hors service. Une réinstallation complète du dispositif est prise en charge par la commune et il est proposé au conseil municipal un avenant au bail stipulant cette remise à neuf et imposant au locataire un entretien annuel à sa charge avec obligation de fournir à la mairie la preuve de cet entretien.

Délibération favorable à l'unanimité.

✓ **Convention CCBD – RPE**

Le Relais Petite Enfance redessine ses secteurs en créant le Relais Est les Colibris. Il souhaite développer un service de proximité pour les assistants maternels de la commune et alentours. Afin d'améliorer le lien avec les usagers de la communes et alentours, la communauté de communes souhaite disposer d'un lieu permettant aux animatrices du RPE de recevoir des familles et des assistants maternels pour des rendez-vous. Une convention cadre est proposée avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour l'utilisation des locaux du Centre de Loisirs avec compensation financière associée. Des animations auront lieu tous les mardis matins et un vendredi sur deux. Le point servira également pour l'administratif du personnel. Ce RPE regroupe une soixantaine d'assistantes maternelles.
Délibération favorable à l'unanimité.

✓ **Maisons fleuries 2024**

Les 56 habitants inscrits au concours 2024 ont tous été récompensés par le jury. Il est proposé d'attribuer les récompenses sous forme de bon d'achat de 25 € pour les 12 candidats ayant obtenu 1 fleur - 30 € pour les 12 candidats ayant obtenu 2 fleurs - 35 € pour les 18 candidats ayant obtenu 3 fleurs - 55 € pour les 14 candidats ayant obtenu 4 fleurs.

✓ **USCM – convention utilisation restaurant scolaire**

Dans le cadre de l'organisation d'un stage multisports pendant les vacances d'automne, l'USCM souhaiterait bénéficier du restaurant scolaire 28, 29 et 30 octobre 2024, aux tarifs appliqués pendant la période scolaire.
Délibération favorable.

✓ **Coupes affouagères**

Afin de prévenir les problèmes chroniques de non-ramassage des coupes dans les délais prévus, il est proposé au conseil municipal de modifier l'article 6 du règlement des coupes affouagères en imposant une fin de coupe mi-mars 2025 et sortie des bois mi-juin derniers délais. Dans le cas de non-respect de ces délais, l'affouagiste est déchu de ses droits, le bois redevenant propriété de la commune. Passé ce délai, les employés communaux iront récupérer ce bois qui sera destiné à la coupe de bois communale. Montants inchangés à 9 €/ stère.
Délibération favorable à l'unanimité.

✓ **Subventions aux associations**

Ghislaine Pozzobon soumet au conseil municipal les propositions de subventions aux associations et les montants de chèques cadeaux de la commune reçus. Pour rappel, pour prétendre à une subvention communale ainsi qu'à l'utilisation des salles municipales une association doit avoir 2 ans d'activité sur la commune, doit impérativement présenter un bilan et inviter la mairie à son assemblée générale.

Associations communales :	Subvention	Remboursement des Chèques 2024
ACCA CREYS MEPIEU	2 000 €	510 €
BIBLIOTHÈQUE DE CREYS (convention)	23 100 €	210 €
BIBLIOTHÈQUE DE CREYS	3 282 €	
CLUB DES TOUJOURS JEUNES	1 600 €	825 €
CREYS EQUI NATURE	300 €	30 €
CREYS PASSION SPORT MÉCANIQUE	700 €	135 €
ECLATS DE JE(S)	650 €	90€
ENTRE DEUX MONDES	3 500 €	30 €

ESNI MUSCULATION		105 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 700 €	375 €
ISA ASSOCIATION	1 300 €	195 €
LES MONDES DE KERN		45 €
LES VOLANTS CREYPIEULANS :		120 €
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	3 000 €	
PETIT DRAGON	300 €	60 €
SOU DES ECOLES classe de neige (convention 40% max)	11 824€	870 €
USCM - Union Sportive CREYS MORESTEL	10 500 €	90 €
Total subventions pour les associations de Creys Mèpieu : 63 756,00 € et 3 690 € de remboursement chèques		

✓ **Tarifs des salles des fêtes**

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de locations des salles pour 2025. Une caution de 1000 € est demandée à chaque location de salle.

✓ **Requalification des espaces - Composition du jury**

Lors du dernier conseil, le jury pour le concours de requalification des espaces a été déterminé. Il sera composé de 3 élus (le maire, David Arnaud et Gilles Gauthier), du responsable des services techniques de la ville de Bourgoin et d'un membre du CAUE. Pour ce faire il est proposé d'adhérer au CAUE afin de pouvoir bénéficier d'interventions d'Architectes Conseil.

✓ **Convention natation CCBBD 2024/2025**

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation à l'école pour les cycles 2, la communauté de communes prend en charge le transport des élèves. Une convention est proposée entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la commune de Creys Mèpieu à qui il restera à charge les cours de natation (56 € par séance). 3 classes sont concernées. Les élèves bénéficieront de 10 séances à raison de 2 par semaines sur 5 semaines du 13 janvier au 14 février 2025 et du 10 mars au 11 avril 2025 pour un montant prévisionnel de 1 680 €. Délibération favorable à l'unanimité.

✓ **Chèques ACABRED**

Le conseil municipal renouvèle le versement de chèques ACABRED au personnel en fin d'année. Délibération favorable à l'unanimité.

✓ **PDIPR**

Les propositions de tracé soumises par la communauté de communes ne tenant compte ni des réalités terrains, ni des remarques faites à différentes reprises lors des échanges sur le sujet, le conseil municipal se prononce contre cette proposition.

✓ **Questions diverses**

○ **MSP de Montalieu**

La MSP de Montalieu a une organisation avec des charges fixes importantes – l'équilibre de la structure a été fragilisé par des départs. Ce modèle et cette organisation, reposant sur la contribution générée par 5 (voire 6) médecins, ne tiennent que si chaque bénéficiaire contribue à son financement (tant que l'équilibre n'est pas assuré par de nouvelles installations) – Dans ce calcul parmi les financeurs sont comptées les communes dont la population a bénéficié de soins à la MSP. Pour Creys Mèpieu en 2023, 792 prises en charge de soins non programmés ont été comptabilisés. Cela représente 2376 € en appliquant un forfait 3 € par SNP. Sur cette base, le total des prises en charges sur 11 mois

pour Creys Mépieu serait de 1357 €. Il sera proposé au Conseil Municipal de délibérer pour contribuer au rééquilibrage du fonctionnement de la MSP.

○ **Rénovation de la mairie :**

Il est proposé une mission AMO pour la restructuration partielle de la Mairie (reprise de la toiture et de l'isolation et optimisation des pièces du fond) pour un montant de 5 180,00 € HT avec Composite.

○ **Lotissement Les Vernes**

Un nouveau dossier de candidature a été déposé pour le lot 6 – Délibération favorable à l'unanimité. Il reste plus que 2 lots à attribuer.

○ **Conseil Municipal Enfant :**

Pour le bon fonctionnement de ce dispositif, il faudrait idéalement 6 personnes impliquée. Actuellement 3 professeurs des écoles sont partie prenante ainsi que 2 élus. Ludovic Cheneval fait un appel aux bénévoles intéressés pour encadrer ce CME.

○ **Désengagement de l'état**

L'état ne prend plus en compte les AESH sur le temps périscolaire contrairement à ce qui avait été annoncé avant la rentrée. L'AESH qui intervient depuis septembre n'a pas été payée sur les heures effectuées – Elle terminera la semaine mais n'assurera plus cet accompagnement à la reprise des vacances d'automne.

✓ **Agenda**

- **11/11/2024** : Cérémonie à 11h à Creys
- **08/12/2024** : Feu d'artifice
- **Samedi 4/01/2025 à 18h** : Vœux de la municipalité à la salle polyvalente
- **Broyage des sapins (seuls les sapins seront acceptés)**- collecte le jeudi 9 janvier 2025 vers les OM par les services technique – Dépôt possible zone de Malville le 11/01/2025.
- **Prochain conseil municipal** : Jeudi 5 décembre à 18h30.

Fin de séance à 21h30